

20 mar 2003 -12:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 mars 2003](#)

## Plus-values à l'occasion de l'aliénation des véhicules d'entreprise

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) concernant les plus-values à l'occasion de l'aliénation des véhicules d'entreprise.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) concernant les plus-values à l'occasion de l'aliénation des véhicules d'entreprise.

Ce projet fixe les normes écologiques auxquelles doivent répondre les véhicules d'entreprise qui entrent en considération pour le remploi et règle la date d'entrée en vigueur de la loi du 14 janvier 2003.(\*)en exécution des articles 2, § 2, et 8 de la loi du 14 janvier 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>